



Autoroutes du Sud de la France

D. R. E. R. A. A.

DELEGUES DU PERSONNEL

Questions posées préalablement à la séance par la **CGT** pour la réunion prévue.

Le mardi 02 Août 2016.

Question 1

Il semblerait que l'encadrement du district de Chanas ait des griefs contre les ouvriers d'atelier du centre d'entretien de Communay, plusieurs événements le prouvent.

Les élus CGT demandent à la direction plus de modération et de justice envers ces ouvriers !

Question 2

Sur le centre d'entretien de Communay, les élus CGT constatent que le METRAC est tenu par des sangles sur sa remorque. Les élus CGT rappellent à la Direction qu'il existe une législation obligeant des chaînes pour le maintien d'engin sur leur remorque.

Les élus CGT demandent la mise aux normes le plus rapidement, afin d'assurer la sécurité de leurs employés ainsi que des usagers.

Question 3

L'élaboration du tour de service hebdomadaire de la viabilité sur le district de Chanas est souvent contrariée par le manque d'informations que possède le chef de service au sujet de certaines convocations employeur.

Les élus CGT demandent à la direction que le service RH fasse suivre systématiquement les dates ou les remplacements d'élus sur les réunions afin que le programme ne soit plus défait et refait à chaque fois.

Question 4

Certains ouvriers recevant par défaut leur relevé de compte épargne d'entreprise par courrier, découvrent qu'il y a moins d'informations sur leur papier que sur le site web de leurs collègues ! Les élus CGT demandent à la Direction de pallier à ce problème pour que cette catégorie d'agent ne soit plus lésée.

Question 5

Les élus CGT dénoncent sur le district de Chanas, en particulier sur le centre d'entretien de Communay, l'utilisation de l'astreinte sur des travaux programmés. Sur les programmes hebdomadaires il n'est même plus prévu des équipes pour la pose ou dépose de balisage car c'est l'astreinte qui le fait.

Les élus CGT demandent à la Direction d'arrêter cette utilisation illégale de l'astreinte qui démontre une fois de plus le sous-effectif de certains services.

Question 6

Les élus CGT demandent à la Direction, les principes d'accords pour des interventions d'urgence exécutées par des OA supplémentaires et volontaires en plus de l'astreinte et des patrouilleurs. En effet des OA du centre de Valence en RRT sont intervenus, en exceptionnel sur appel du conducteur d'astreinte pour du renfort sécurité en fin de semaine. Or le mode de paiement était bien en HE, mais les OA n'ont pas pu récupérer leur RTT. Soit l'OA est en RTT, soit il travaille, en aucun cas il ne peut faire les 2 !

Les élus CGT demandent à la Direction de revoir cette problématique sur Valence et de faire un point sur ce mode d'intervention en cas de renfort supplémentaire quand un OA est en congé, RTT, récup HS... et leur mode de paiement.

Question 7

Les Villas ASF de Valence ont besoin que l'isolation par le toit soit revue, En effet le flochage effectué il y a quelques années déjà, est très altéré, ne jouant plus son rôle, il n'est plus efficace. Il a été dit sur le centre qu'il n'y avait pas le budget pour cette année. Cela reste regrettable sachant que l'impact financier pour les logés et sur l'environnement ne devrait pas être une histoire de budget chez Vinci... Lors d'une rencontre Direction/Salariés RAA, un OA avait soumis la problématique au Directeur, qui a précisé que ce n'était pas un souci financier et qu'il allait y remédier. Les élus CGT regrettent de devoir poser la question en DP et voudraient savoir où en est justement la question ?

Question 8

Au DP d'Octobre et même lors de la réunion DP de Novembre 2015, les élus CGT avaient posé la question sur l'équité des weekends de repos pendant la période de l'été 2015. Cela allait pour les SPP et TP de 2 à 4 weekends de repos (hors congés) sur toute la période et les temps partiel de 2 à 5 weekends de repos (hors congés). La Direction avait répondu : *Les conducteurs construisent les tours en respectant une certaine équité entre salariés se trouvant dans une situation comparable.*

Pour l'été 2016, les élus ont voulu voir si les choses étaient pareil que 2015. A notre grande surprise les choses ont énormément évoluées sur cette période de 10 semaines. On voit encore quelque écarts mais beaucoup moins qu'en 2015.

Les élus CGT veulent savoir ce qui a changé entre 2015 et 2016 pour avoir presque le même nombre de weekend de repos dans l'été entre salariés de la même situation comparable ?

Question 9

Lors des DP d'Octobre et même au DP de Novembre 2015, les élus CGT avaient posé la question sur l'équité des dispos en weekend sur toute l'année 2015. Cela allait pour les SPP et TP de 0 weekend de dispo programmés alors que d'autres en ont eu 5. Les temps partiel de 0 weekend de dispo de programmés alors que d'autres en ont eu 3 weekend.

La Direction avait répondu : *Les conducteurs construisent les tours en respectant une certaine équité entre salariés se trouvant dans une situation comparable.*

Pour l'année 2016 (à la fin Aout 2016), les élus ont voulu voir si les choses étaient comme pour 2015. A notre grande surprise tous les salariés ont tous pour les 8 premiers mois de l'année 1 weekend de dispo chacun.

Les élus CGT veulent savoir ce qui a changé entre 2015 et 2016 sur les weekends en dispo ?

Question 10

Question du DP du 01 Mars 2016

Question 14 :

Certains salariés nous ont fait remonter la grosse différence sur les séries de 2 repos à la suite. Nous sommes dans la période creuse en début d'année, ou l'encadrement a la possibilité de donner 2 repos à la suite. On trouve une différence du simple au double dans les séries de 2 jours de repos consécutifs sur les 4 premiers mois de l'année sur certains sites. Certains élus constatent bien qu'il y a bien une différence entre les salariés à temps complet, hors congés. Nous connaissons aussi la règle de la convention 80 sur les 20 séquences de 2 jours de repos consécutifs mais nous constatons que les salariés ont vraiment besoin de décompresser et plus particulièrement après une série de poste en télé-opération ou téléassistance.

La Direction va-t-elle se pencher sur ce problème d'écart entre salariés sur les repos isolés ?

La Direction peut-elle nous donner la raison de cette différence ?

Réponse :

Concernant l'élaboration des tours, la Direction rappelle que l'équité entre les salariés s'apprécie sur des situations comparables. Les repos successifs sont accordés lorsque l'activité le permet tout en garantissant les durées de travail hebdomadaires de chaque salarié.

En réalisé, des écarts peuvent apparaitre en fonction des activités ou des durées de travail variables dans le mois considéré suite à de la diversification, du volontariat, des absences, la pose de congés, au taux d'activité du salarié concerné.

La Commission de suivi C80 qui aura lieu le 24 mars 2016 sera l'occasion d'évoquer le sujet si besoin.

Sur les tours prévisionnels à la fin Aout 2016, certains salariés nous ont fait remonter leur mécontentement sur les séries de 2 repos. Nous avons étudié les 8 premiers mois de l'année, nous n'avons pas pris en compte les congés posés, APA, etc. Nous avons aussi fait la différence avec les P3. Nous n'avons regardé que les séries de 2 repos mais cela peut être 2, 3 ou 4 repos à la suite que nous n'avons pas pris en compte dans l'exemple ci-dessous. Après une bonne vérification, nous avons fait le constat suivant et nous donnons quelques exemples :

Certains SPP ont 18 séries de 2 repos alors que d'autres en ont 28 sur 35 semaines.

Certains TP ont 16 séries de 2 repos consécutifs alors que d'autres n'en ont que 9 sur les 35 premières semaines de 2016.

Concernant les temps partiel, le nombre de séquences de 2 repos consécutifs varie de 16 à 32 soit du simple au double.

Les élus CGT veulent connaître cette différence entre ces salariés se trouvant dans une situation comparable ?

Lors de la réunion des DP du mois de Mai 2016, la Direction nous indiquait en réponse à une question, qu'elle voulait voir les salariés s'ils étaient favorables ou pas pour une mise en place de cloisonnement. Nous voulons savoir, si la Direction va se rapprocher des salariés concernés pour avoir la confirmation de leur mécontentement sur la question des séries de 2 repos consécutifs ?

Question 11

Un élu a reçu son prévisionnel avec un poste en 09h00-17h00. Ce poste a été modifié à moins de 3 mois en 09h00-18h00 avec une coupure d'une heure. Les autres élus de la DRE RAA n'ont pas de coupure d'une heure, et en plus ce salarié n'est pas volontaire.

Les élus CGT veulent connaître la raison de la modification de ce poste ?

Question 12

En 2015 les élus CGT avaient fait remonter qu'il y avait des erreurs sur les tours de service en réalisé et sur les compteurs fin 2015. Pour l'année 2016 nous avons repris District par District et semaines par semaines. Sur Valence, il y a encore des erreurs sur les semaines 1,3,5,6,7,8,9,10,11,12,13,17 (poste manquant, heures manquantes...).

Les élus CGT veulent savoir si la Direction va nous refaire suivre les tours réalisés corrigés sur le nombre de postes et d heures ?

Nous voulons savoir si toutes ces erreurs peuvent entraîner des erreurs sur le suivi reste à faire ?

Question 13

Les élus CGT voudraient savoir si pour la direction, l'image de Vinci autoroutes est une bonne image dans la situation suivante :

Ayant subi des dégâts à son véhicule, causés par une barrière retombée trop rapidement, un client ne trouve personne sur les quais, ni sur la gare de Vienne, pour l'aider dans ses démarches de « réparation » de l'accident : constater les dégâts, les déclarer...Le client voudrait savoir également si la barrière est cassée et si Vinci autoroutes va engager des poursuites à son encontre....

Ce client ne peut s'adresser qu'à un seul endroit : la boutique télépéage... et se voir remettre une lettre client ??????

Question 14

Depuis des mois et des mois, nous alertons la Direction sur le stress lié au travail. Lors de la réunion DP de Mai, nous avons encore parlé des tâches et des renforts sur Valence Sud.

Question 15 :

Certains élus ont étudié le tour de service (de la semaine 25 à la semaine 37) pour la mission terrain de Valence SUD. Pour des postes programmés où il y a eu des absences, on découvre qu'ils n'ont pas toujours été remplacés. On s'aperçoit sur certains jours, qu'il n'y a jamais eu de postes en renfort programmés. Début 2016 un nouveau transport de fond a été installé sur cette gare, cela prend beaucoup plus de temps aux salariés pour gérer les obus. Il faut rajouter dans son poste toutes les tâches liées à la mission terrain, et cela sur les 3 gares. La Direction peut-elle nous garantir pour l'été 2016, qu'il y aura des renforts en plus, et que toutes les absences seront remplacées ?

Réponse :

La direction tient à préciser que les tâches liées à la mission terrain font partie intégrante des postes programmés tout comme l'itinérance. Le nouveau TPF qui ne concerne que la gare de Valence Sud a nécessité de manière normale un certain temps d'adaptation. Par ailleurs, une réflexion est en cours sur les déplacements sur échangeurs pratiqués actuellement de manière systématique sans que cela soit forcément nécessaire au besoin d'exploitation. Des renforts sont prévus pour la période estivale à venir et seront programmés conformément au besoin

Le syndicat CGT a signé l'année dernière l'accord saison 2016 pour une simple raison : des embauches de saisonniers. A notre grand regret, la Direction a jugé bon d'embaucher sur Valence **ZERO** saisonnier pour l'été 2016 plus particulièrement sur Valence Sud. On découvre même le pire de ce que nous pouvions imaginer : s'il y a un absent ou un malade, il n'est même plus remplacé. On se retrouve sur des demi-journées où il n'y a plus personne en mission terrain et trop souvent même en cas de fort trafic, il n'y a qu'un seul salarié de surcroît itinérant.

La Direction se sentira-t-elle un jour responsable du stress de ses salariés à cause du manque d'effectif ?

Question 15

On découvre sur la semaine 30, les postes suivants : 21h00-05h18 puis 19h00-02h00 puis 19h00-02h00.

En 2008, les élus avaient reçu le document sur les incidences des horaires de travail sur la santé et le vécu des receveurs au péage (document fait par le laboratoire d'anthropologie appliqué de Paris).

Dans l'exemple que l'on vient de donner, nous devrions avoir : 19h00-02h00 puis 19h00-02h00 puis 21h00-05h18.

De plus sur la C80, les horaires des postes de travail sur les postes de nuit sont programmables entre 21h00 et 06h00. On peut voir sur l'exemple que les deux postes 19h00-02h00 sont des postes d'après-midi et non des nuits. Ce qui fait qu'on se retrouve avec P3-P2-P2 !

La Convention 80 n'est donc pas respectée.

Les élus de la CGT veulent savoir pourquoi le salarié n'a pas eu de repos après sa nuit (21h00-05h18) ?

La Direction va-t-elle enfin prendre en compte la santé de ses salariés dans l'établissement et la composition des tours de service ou va-t-elle attendre un accident grave pour enfin réveiller sa conscience ?

Question 16

Lors des événements du mardi 19 juillet et la coupure de l'autoroute au niveau de Bollène, certains salariés du péage ont été envoyés faire « la circulation » ou informer les salariés entrant sur notre réseau de la fermeture de celui-ci dans les ronds-points. Les élus CGT rappellent que les salariés du péage n'ont pas vocation d'aller sur les voies circulées, qu'ils ne sont pas ouvriers autoroutiers et qu'ils ne peuvent pas pallier au sous-effectif des viabilités.